

LE COMPTE DE RÉSULTAT

C'est avec le souci de permettre un traitement direct des éléments de l'exploitation, en harmonie avec les concepts économiques et financiers actuels, qu'a été fixée la structure du compte de résultat.

Ce document de gestion a pour objectifs :

- de mettre en évidence dans la formation du résultat la part provenant :
 - de l'exploitation courante et normale,
 - de la gestion financière,
 - des opérations exceptionnelles (opérations non répétitives présentant un caractère exceptionnel en raison de leur nature et de leur montant).
- de calculer des indicateurs significatifs et utiles (soldes intermédiaires de gestion) en particulier :
 - la valeur ajoutée, qui permet d'apprécier la contribution réelle de chaque entreprise à l'activité économique générale,
 - l'excédent brut d'exploitation, moyen de mesure de la qualité de la gestion courante d'une entreprise.

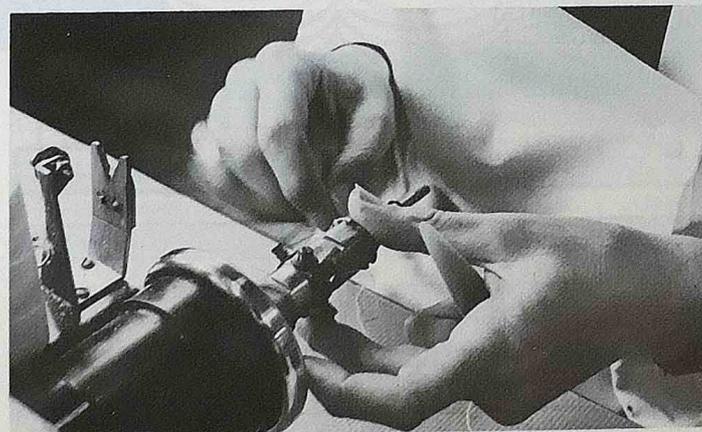
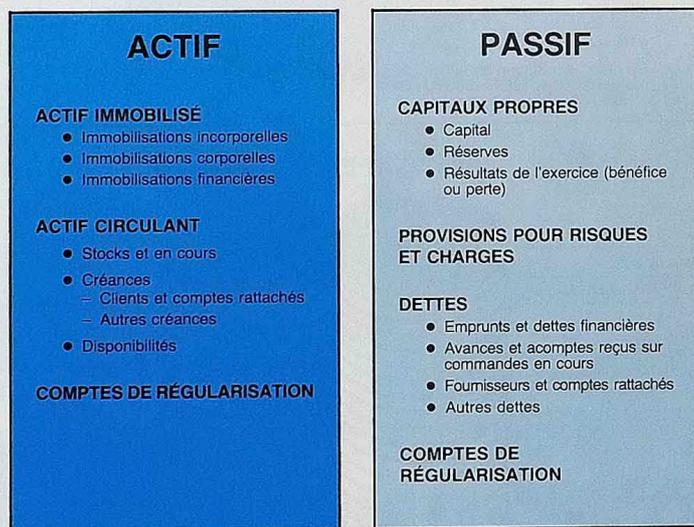
La situation de bilan et les résultats de 1984 sont présentés suivant les prescriptions du nouveau plan comptable général.

LE BILAN

Les caractéristiques générales du bilan dans le nouveau plan comptable sont les suivantes :

- abandon du critère de classement des postes en fonction de la liquidité ou de l'exigibilité.
- regroupement logique des postes de créances ou de dettes et de leurs comptes rattachés ou assimilés.

Le bilan se présente donc comme suit :



COMPTE DE RÉSULTAT

